

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 5

DROIT et ÉCONOMIE

Le sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

L'usage des calculatrices n'est pas autorisé.

Ce sujet est composé de deux parties indépendantes qu'il est possible de traiter dans l'ordre de votre choix. Il vous est demandé d'indiquer la partie traitée.

DROIT 10 points

À l'aide de vos connaissances et des ressources documentaires jointes en annexe, analysez la situation juridique ci-dessous et répondez aux questions posées.

Situation juridique

SWIMWOOD, dirigée par Monsieur Rondin, est une société spécialisée dans la fabrication et la vente de piscines hors sol en bois. Ces piscines, esthétiques et de qualité s'installent rapidement sur le sol sans nécessiter de travaux de construction. Elles sont fabriquées dans un atelier situé dans le département des Landes à partir de pin maritime et distribuées dans quatre points de vente répartis dans le Sud-Ouest. Les clients sont des particuliers qui viennent en magasin pour passer commande. Exceptionnellement, à leur demande et sur rendez-vous, il arrive que les vendeurs se déplacent chez les clients.

Le 10 avril 2013, Monsieur Rondin reçoit une lettre recommandée avec avis de réception d'un client, Monsieur Darrieux, qui demande l'annulation du contrat signé à son domicile le 5 avril avec un de leurs commerciaux ainsi que le remboursement de l'acompte qu'il a versé à cette occasion.

Questions

1. Qualifiez juridiquement le contrat et les parties au contrat.
2. Formulez les deux problèmes juridiques posés.
3. Identifiez les règles juridiques applicables à cette situation.
4. Expliquez de manière argumentée si la demande en annulation de M. Darrieux est juridiquement fondée, ainsi que sa demande de remboursement de l'acompte.

Annexe 1 : Extrait de la lettre recommandée envoyée par Monsieur Darrieux

Le 8 avril 2013

[...]J'ai pris rendez-vous avec un commercial de votre société. À la fin de sa visite à mon domicile, le 5 avril, j'ai signé trop vite un bon de commande d'un montant de 7 600 euros pour l'achat d'une piscine, modèle Californie.

Je vous demande de procéder à l'annulation de cette vente à domicile et de me rembourser l'acompte de 2 280 euros dans un délai maximum de quinze jours. [...]

M. Darrieux

Annexe 2 : Extrait des conditions générales de vente de la société SWIMWOOD**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE****Art. 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Les conditions générales de vente suivantes régissent les relations contractuelles entre la société SWIMWOOD et son client. Elles sont réputées acceptées sans restriction ni réserve par l'acheteur dès lors qu'il signe un bon de commande dûment complété, ou un devis assorti de la mention « bon pour accord ».

Art. 2 : CONCLUSION DU CONTRAT

Les offres faites par nos commerciaux après présentation des modèles et des caractéristiques techniques, soit en exposition, soit sur catalogue, nous engagent auprès du client dès la signature du contrat et le versement d'un acompte égal à 30 % du montant TTC de la commande.

Art.3 : ANNULATION OU MODIFICATION DU CONTRAT

Les commandes sont fermes et définitives et engagent réciproquement la société SWIMWOOD et le client. Une fois la commande validée, celle-ci ne pourra être annulée ou modifiée, quel qu'en soit le motif. [...]

Annexe 3 : Articles du Code de la consommation

Article L121-21

Est soumis aux dispositions de la présente section quiconque pratique ou fait pratiquer le démarchage, au domicile d'une personne physique, à sa résidence ou à son lieu de travail, même à sa demande, afin de lui proposer l'achat, la vente, la location, la location-vente ou la location avec option d'achat de biens ou la fourniture de services [...].

Article L121-23

Les opérations visées à l'article L. 121-21 doivent faire l'objet d'un contrat dont un exemplaire doit être remis au client au moment de la conclusion de ce contrat et comporter, à peine de nullité, les mentions suivantes :

- 1° Noms du fournisseur et du démarcheur ;
- 2° Adresse du fournisseur ;
- 3° Adresse du lieu de conclusion du contrat ;
- 4° Désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens offerts ou des services proposés ;
- 5° Conditions d'exécution du contrat, notamment les modalités et le délai de livraison des biens, ou d'exécution de la prestation de services ;
- 6° Prix global à payer et modalités de paiement ; en cas de vente à tempérament ou de vente à crédit, les formes exigées par la réglementation sur la vente à crédit, ainsi que le taux nominal de l'intérêt et le taux effectif global de l'intérêt déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 313-1 ;
- 7° Faculté de renonciation prévue à l'article L. 121-25, ainsi que les conditions d'exercice de cette faculté et, de façon apparente, le texte intégral des articles L. 121-23, L. 121-24, L. 121-25 et L. 121-26.

Article L121-24

Le contrat visé à l'article L. 121-23 doit comprendre un formulaire détachable destiné à faciliter l'exercice de la faculté de renonciation dans les conditions prévues à l'article L. 121-25 [...].

Article L121-25

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant [...].

Article L121-26

Avant l'expiration du délai de réflexion prévu à l'article L. 121-25, nul ne peut exiger ou obtenir du client, directement ou indirectement, à quelque titre ni sous quelque forme que ce soit une contrepartie quelconque ni aucun engagement ni effectuer des prestations de services de quelque nature que ce soit [...].

ÉCONOMIE (10points)

À partir de vos connaissances et de la documentation fournie en annexe :

1. Listez les solutions à la disposition des États pour attirer les multinationales.
2. Expliquez les raisons et les risques de la politique budgétaire restrictive menée actuellement par la France.
3. Expliquez le mécanisme du "taux directeur" de la BCE et ses conséquences sur l'activité économique de la zone euro.
4. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante :

En France, l'État est-il libre de ses choix de politique économique ?

Annexes:

- Annexe 1: Investissements en Europe : les multinationales font leur marché
- Annexe 2: L'austérité, stop ou encore
- Annexe 3: La politique monétaire inopérante

Annexe 1: Investissements en Europe: les multinationales font leur marché

Avant d'investir dans un pays, les grands groupes l'examinent à la loupe. Face à des États prêts à tout pour créer des emplois, ils sont en position de force pour imposer leurs conditions.

Ce 26 novembre 2012, [...] Christian Poirot, maire de Lauwin-Planque, dans le département du Nord, se souviendra toute sa vie d'une nouvelle évoquée en fin de journal. Son petit village a été choisi pour accueillir l'investissement étranger le plus convoité de l'année : le dernier entrepôt du géant américain d'e-commerce Amazon. Quelques 2 500 emplois à la clé. Pendant dix mois, lui et sa petite équipe [...] ont travaillé d'arrache-pied pour l'emporter face à 24 concurrents, sans même savoir qui était le mystérieux investisseur derrière le nom de code du projet, Logistic 22. Pour faire la différence, l'établissement public a misé sur l'accélération des procédures et sur l'anticipation des besoins de l'entreprise. Avant même qu'Amazon ne prenne sa décision, des routes d'accès au futur chantier avaient été construites, 38 000 mètres cubes de terre avaient été remués... [...]

Subventions, fiscalité, coût du travail, qualité de la main-d'œuvre, infrastructures, transports, utilities (services), coût des bâtiments... Tous les critères sont examinés à la loupe, pondérés en fonction des besoins. Les élus locaux sont aux premières loges de l'incessant bras de fer : récemment, pour éviter de perdre 200 postes promis par la société de centres d'appels Arvato, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême s'est engagée à ne pas accueillir son principal concurrent, Laser Contact. [...]

Source: L'expansion, le 03 Mai 2013

Annexe 2: L'austérité, stop ou encore

Les politiques budgétaires restrictives ont plongé la France et l'Europe dans la récession. Il faudrait changer de politique dès maintenant, car le temps presse.

[...] En octobre dernier, nous titrons « Rigueur, l'overdose » : tout en saluant l'effort du gouvernement pour cibler en priorité les revenus des plus aisés, nous mettions en garde contre le caractère excessif de la restriction budgétaire de 30 milliards d'euros engagée pour 2013 dans un contexte très déprimé. Malheureusement le scénario noir est en train de se concrétiser. L'économie française est entrée en récession fin 2012, et celle-ci semble s'aggraver. Les indicateurs soulignent en particulier un recul sensible de la consommation des ménages, alors qu'elle avait plutôt résisté jusque-là. Et logiquement la hausse du chômage se poursuit à un rythme soutenu : le cap des 5 millions de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C (c'est-à-dire y compris ceux qui ont travaillé quelques heures dans le mois) à Pôle emploi a été franchi en mars dernier.

[...] Mais l'ampleur du ralentissement économique limite aussi fortement la baisse du déficit public. Pour 2012, Nicolas Sarkozy avait déjà réduit [les dépenses publiques] et François Hollande l'avait renforcé à son arrivée. Du coup, la chute de l'activité a été tellement marquée en fin d'année que le déficit n'est, au final, passé que de 5,2 % du produit intérieur brut (PIB) en 2011 à 4,8 % en 2012. Et 2013 ne s'annonce pas mieux : en janvier et février, le déficit de l'État s'est accru de près de 3 milliards d'euros par rapport à 2012 parce que ses recettes ont reculé de 2,8 %. Avec le risque non négligeable qu'à terme, ces mauvaises performances sur le plan de l'activité et des finances publiques fassent basculer la France du côté des « pays à

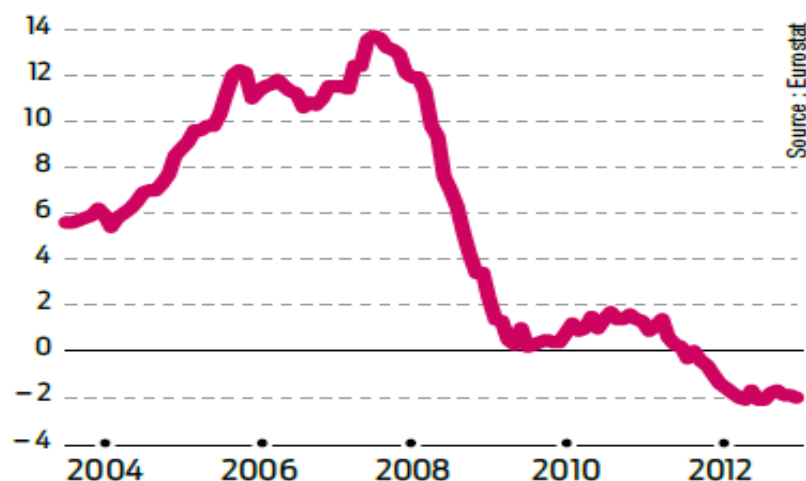
problèmes » aux yeux des investisseurs, la privant du bénéfice de taux d'intérêt exceptionnellement bas dont elle a profité jusque-là avec l'Allemagne. [...] Il ne fait donc guère de doute que les politiques budgétaires excessivement restrictives menées en France et en Europe sont contre-productives. Pourtant, le gouvernement a choisi de poursuivre dans cette voie avec le programme de stabilité rendu public le 17 avril dernier. Celui-ci prévoit en effet un effort supplémentaire de restriction budgétaire de 20 milliards d'euros en 2014, avec 14 milliards d'euros d'économies sur les dépenses et 6 milliards d'euros de hausse des recettes. L'objectif affiché étant de revenir à un déficit public de 2,9 % du PIB l'an prochain. Un programme que la Commission européenne doit examiner d'ici à fin mai.

Source: Alternatives Économiques N°324 - Rubrique L 'événement - mai 2013

Annexe 3: La politique monétaire inopérante

Pour tenter de raviver l'activité, la BCE a encore abaissé à 0,5 % en mai 2013 son taux directeur (celui auquel elle prête de l'argent à court terme aux banques). Il est quasiment au plancher. Ces baisses répétées peinent cependant à se transmettre au coût du crédit aux entreprises dans les pays de la périphérie de la zone euro. Elles n'ont pas non plus permis d'enrayer la contraction du crédit.

Évolution du crédit aux agents résidents privés dans la zone euro, en %.



Source: Financement : la BCE ne peut pas tout, Alternatives Économiques Hors-série n°098 - octobre 2013